

Communiqué de la Maison Générale sur l'érection de l'Institut du Bon Pasteur

Publié le 8 septembre 2006
2 minutes
Maison Générale - Menzingen



La Fraternité Sacerdotale Saint Pie X a pris acte de la signature, ce jour, du décret d'érection de l'Institut du Bon Pasteur par le cardinal Castrillon Hoyos, institut de droit pontifical fondé spécialement pour cinq prêtres et quelques séminaristes ayant appartenu à l'œuvre fondée par Mgr Lefebvre.

L'érection de cet institut n'est pas une surprise. Elle se situe dans la suite logique des démarches entreprises par quelques-uns de ces prêtres, depuis plusieurs mois, auprès de la Commission Ecclesia Dei en vue d'une régularisation canonique : signature de la « formule d'adhésion », obtention d'un « celebret » et recherche d'une incardination.

Cet institut lui-même ne constitue pas une nouveauté canonique. La Commission Ecclesia Dei a favorisé, depuis sa création en 1988, des fondations similaires : Fraternité Saint Pierre, Fraternité Saint Jean-Marie Vianney de Campos (Brésil). En l'occurrence, l'Institut du Bon Pasteur est à rapprocher plus particulièrement de l'Institut Saint Philippe Néri de Berlin, fondé en 2003, lui aussi de droit pontifical, pour un prêtre et quatre séminaristes. Fondation aujourd'hui très précaire... L'avenir dira ce qui distingue le nouvel institut des initiatives précédentes.

La Fraternité Saint Pie X rappelle, à cette occasion, qu'elle ne peut faire sienne une solution communautariste où la messe tridentine serait confinée dans un statut particulier. La messe de la Tradition bimillénaire doit jouir dans l'Eglise d'un droit de cité plein et entier : elle n'est pas un privilège réservé à quelques-uns, elle est un droit pour tous les prêtres et tous les fidèles de l'Eglise universelle.

C'est pourquoi la Fraternité Saint Pie X invite prêtres et fidèles à s'associer à sa campagne de prières qui a pour but de présenter, en octobre prochain, au pape Benoît XVI un million de chapelets pour la libération totale de la messe traditionnelle.

Menzingen, en la fête de la Nativité de Notre Dame, 8 septembre 2006